

Les personnes en situation de handicap: résultats de la prise en compte de leur situation au sein des opérations financées par les POn FSE et IEJ

Cette note, à mi-parcours de la programmation 2014-2020, dresse un bilan de la prise en compte des personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre des POn FSE et IEJ 2014-2020. Outre l'analyse du profil et du positionnement sur le marché du travail des participants handicapés celle-ci permet d'identifier les modalités de prise en charge de ce public spécifique dans le cadre d'opérations cofinancées par l'Union européenne.

Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès de l'ensemble des participants en situation de handicap. Voici les principaux résultats de l'étude.

Repères

Les participants reconnus en situation de handicap entrant dans des opérations des programmes opérationnels nationaux FSE et IEJ sont les personnes dont le handicap a fait l'objet d'une reconnaissance administrative : titulaire de l'Allocation adulte handicapé (AAH), d'une pension ou carte d'invalidité, travailleur reconnu handicapé par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ou titulaire d'une rente d'invalidité d'un régime de protection sociale obligatoire.

Contexte européen et transnational

1997 : Traité d'Amsterdam introduit le refus de toute discrimination

2000 : Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne interdit toute discrimination fondée sur le handicap

Directive 2000/78/CE pose comme principe l'égalité de traitement en matière d'emploi

2011 : Ratification par l'Union Européenne de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

Sur le territoire français

1957 : Loi du 23 novembre introduit la notion de « travailleur handicapé »

1987 : Loi en faveur de l'emploi des personnes handicapées détermine les conditions de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) et impose à tous les employeurs, occupant au moins 20 salariés, d'employer au minimum 6% de travailleurs handicapés

2005 : Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

2009 : Plans régionaux d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (PRITH)

2011 : Réforme de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

Combien de personnes concernées ? Un résultat en cohérence avec les priorités fixées au niveau national

6,4% de participants en situation de handicap dans le POn FSE

Dans l'Union européenne, en 2015, 1 personne sur 6 est en situation de handicap, soit près de 80 millions de personnes. Le taux de chômage de cette population est 2 fois plus élevé que chez les personnes sans handicap. En France, les personnes bénéficiant d'une reconnaissance officielle de handicap ou de perte d'autonomie (BOE) représentent 7% de la population active et 8,5% des demandeurs d'emploi.

A la fin 2017, les opérations du POn FSE comptabilisent 93 000 personnes en situations de handicap, soit 6,4% du total des participants, un ratio proche de celui de la population active. Le POn IEJ, qui concerne les moins de 26 ans, recense une proportion moindre de jeunes avec un handicap : 6 000 participants sur 300 000, soit 2,1%.

La part du public handicapé dans le POn FSE se situe en dessous de la moyenne européenne (10,5%). Cela s'explique notamment par le fait que certains pays ont affiché comme priorité stratégique la formation ou l'intégration professionnelle de ce public dans leurs programmes opérationnels. C'est le cas de la Bulgarie dont 56,6% des participants sont en situation de handicap ou de l'Espagne avec 37,8% de leurs participants.

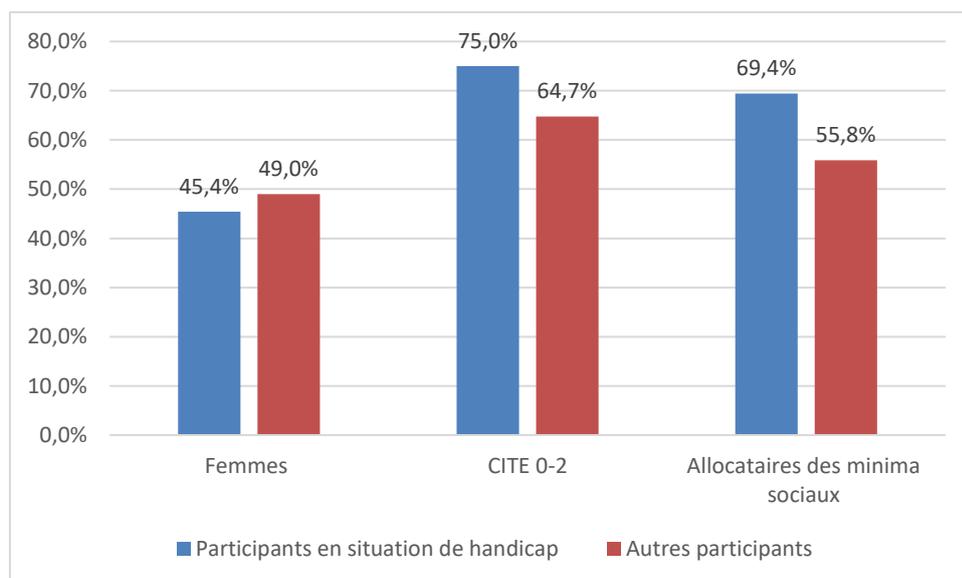
En France, les personnes en situation de handicap représentent l'un des publics cibles de 3 objectifs spécifiques du POn FSE, axé sur l'inclusion sociale et l'accompagnement des travailleurs.

Quel est le profil type des participants aux opérations cofinancées FSE/IEJ ?

70% des participants en situation de handicap bénéficiaires de minima sociaux

L'étude a analysé les différences entre les personnes en situation de handicap et les autres participants, à l'entrée et à la sorties des opérations financées.

Une analyse comparée du profil de ces deux publics révèle une surreprésentation des hommes, des bas niveaux de qualification et des bénéficiaires de minima sociaux, sur le POn FSE. Les 3/4 des participants handicapés n'ont pas atteint l'enseignement secondaire contre 64% chez les autres participants et 70% sont bénéficiaires de minima sociaux contre 56%.



Analyse comparé des caractéristiques sociodémographiques des participants du POn FSE

Plus d'inactifs à l'entrée des opérations

A l'entrée des opérations, les participants avec un handicap sont plus souvent inactifs (31% contre 26%) que les autres. Si le taux d'emploi, proche de 17%, est le même pour l'ensemble participants, c'est sa nature qui diffère : 1 emploi sur 2 est un emploi aidé pour les participants handicapés, contre 35% pour les autres.

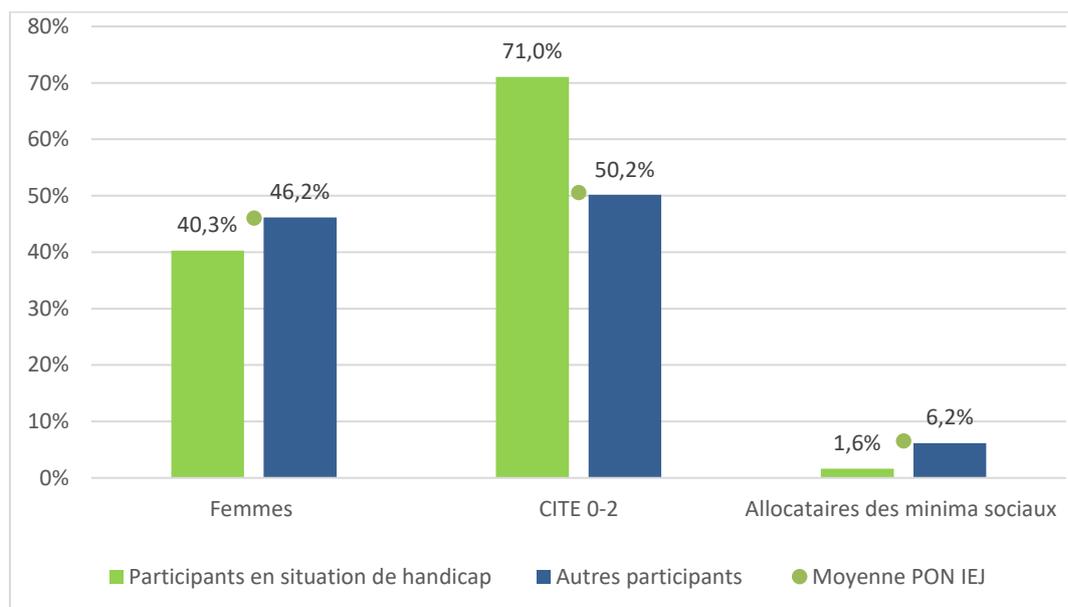
Un taux de retour à l'emploi de 5 points inférieur

Sur le PON FSE, l'analyse comparée de la situation des participants à la sortie des opérations entre les deux populations montre que le taux de sortie en emploi est inférieur de 5 points pour les participants en situation de handicap : 27% contre 32%. Six mois après la sortie des opérations, la différence

s'accroît encore : 47% des participants avec un handicap sont en emploi, un niveau inférieur de 9 points à la moyenne des participants.

Un taux de retour à l'emploi moins favorable pour les jeunes¹

Sur le POn IEJ, les participants en situation de handicap présentent un profil socio-économique similaire à leurs homologues du POn FSE : une représentation plus importante d'hommes et des plus bas niveaux de qualification. Ils sont moins nombreux cependant relevant des minima sociaux. A la sortie des opérations, ils sont moins souvent en emploi : 25% contre 34% en moyenne pour les autres participants et la proportion d'emploi durable est plus faible que les autres participants (-7% points d'écart).



Analyse comparé des caractéristiques sociodémographiques des participants du POn FSE

Quel retour à l'emploi ? L'étude montre le rôle majeur que jouent les associations

Sur le POn FSE, l'étude montre que 80% des participants en situation de handicap ont pris part à des opérations qui ne les ciblent pas particulièrement.

En revanche, 157 opérations visent spécifiquement les personnes avec un handicap sur le POn FSE, ce qui représente 12 000 participants. La quasi-totalité de ces opérations relève de l'axe 3, qui vise l'inclusion sociale. Dédiées à l'accompagnement professionnel, ces opérations sont portées principalement par des associations. Quatre d'entre elles concentrent près du tiers des 12 000 participants en situation de handicaps : l'association Varoise, le réseau des Papillons Blancs, l'association pour l'Action Sociale et Educative en Ille-et-Vilaine et les Pupilles de l'enseignement public (PEP).

Résultat : une situation plus favorable à la sortie

Les participants prenant part aux opérations ciblant le handicap possèdent un profil socio-économique très proche de celui de la moyenne des participants handicapés sur le POn FSE. C'est leur situation à la sortie qui diffère. **Leur taux d'abandon est moins élevé et les emplois occupés sont de meilleure qualité** : la part des participants handicapés accédant à l'emploi durable est supérieur de 17 points à la moyenne (59% pour les 157 opérations contre 42% en moyenne pour les participants handicapés).

¹ La faiblesse numérique des participants en situation de handicap sur le POn IEJ invite à une certaine prudence dans l'interprétation des données.

Sur le PON IEJ, 9 opérations² ciblent les personnes en situation de handicap, représentant 354 participants. L'ensemble de ces opérations sont portées par des associations, et notamment par les missions locales. Les jeunes accompagnés dans les 9 actions analysées ont majoritairement poursuivi une formation à leur sortie (12 points de plus que la moyenne des participants handicapés sur le PON IEJ). Ces sorties en formation sont à mettre en relation avec l'âge des participants (moins de 26 ans) et leur faible niveau d'études. Le taux de retour à l'emploi est plus positif (supérieur de 4 points pour les participants des 9 opérations) mais majoritairement temporaire.

Retour des personnes concernées

Une enquête a été menée auprès des participants afin de recueillir directement leur avis sur la prise en compte de leur handicap et la nature ainsi que la qualité de l'accompagnement.

58% des participants considèrent que l'opération à laquelle ils ont participé a pris en compte la spécificité de leur handicap. Sur ces 58%, au moins une de des modalités a été choisie par le répondant :

- Un participant sur 3 considère que la prise en compte de leur handicap s'est faite par un suivi professionnel individualisé (personnalisation du projet professionnel en regard des compétences et besoins)
- Un participant sur 5 indique une prise en compte par des formations répondant à leurs aspirations et à leurs besoins
- Un peu plus d'un participant sur 10 évoque des aménagements d'horaire, des conditions matérielles adaptées, un accompagnement médico-social personnalisé

La majorité des répondants estime que l'opération a répondu à leurs attentes. Les motifs d'insatisfaction pour les autres sont liés à un accompagnement jugé une fois sur deux inadapté.

² De par ce nombre réduit d'opérations ciblées sur le handicap, l'analyse comparée des profils entre les participants est limitée.